



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rouen, le **19 MAI 2020**

Monsieur le Préfet de la Seine-
Maritime

à

Monsieur le Directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement de Normandie

Objet : Biodiversité Cité administrative Saint Sever

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la Cité administrative St Sever de Rouen, une étude de biodiversité été menée sur le site confirmant la présence d'espèces protégées.

Ainsi, pour éviter toute interruption de chantier liée à la découverte d'un animal ou d'un nid, une demande de dérogation a d'ores et déjà été formulée à vos services.

Au cours de l'instruction de notre demande, vous nous indiquez la nécessité de mettre en place une mesure de suivi faune/flore afin de s'assurer dans le temps que les mesures environnementales et les partis pris en faveur de la biodiversité ont été efficaces et répondent à l'obligation de résultat telle que définie dans le code de l'environnement. A ce titre, vous suggérez que ce suivi pourrait être trisannuel soit à n+3, n+6 et n+9 où n est l'année de réception des travaux.

Je vous confirme que ce suivi pourra être réalisé à l'issue des travaux par l'équipe en charge de la gestion du site en lien avec les agents de la DREAL participants à cette démarche.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER